

Procès-verbal de la réunion du CM du 28 septembre 2023

D2023-75 : PCS – Mise à jour

Le Plan Communal de Sauvegarde a été réalisé en 2018 et doit être revu tous les 5 ans.

Le Conseil municipal :

- Valide la proposition de ECTI pour 1 560 € TTC
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune et ECTI pour la réalisation d'une mission « France »
- Valide la création de la commission PCS ci-dessous

Élus

Patrick Baudy
Soizic Strouble
André Chevalier

Agents

Régine Richeux-Février
Odile Géraud
Arnaud Labbé

D2023-76 : Redon Agglomération – Demande de Fonds de concours 2023

le Conseil municipal valide la demande de financement de **13 782.25 €** pour divers travaux d'investissement au titre des fonds de concours 2023 à Redon Agglomération

Objet	Montant HT des travaux	Pourcentage demandé	Fonds de concours demandé en €
Restructuration des vestiaires de la salle des sports	6 576.92	80 %	5 261. 54
DECI :Terrassement et clôture pour la mise en place des réservoirs souples	29 240.74	29.14 %	8 520.71
			13 782.25 €

D2023-077 : Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires du personnel du CDG 35

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le ou les contrats d'assurance des risques statutaires attribués au cabinet RELYENS et la compagnie CNP, ainsi que les actes y afférents, selon les conditions suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2024.
- Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois.
- Régime : capitalisation (couverture des indemnités journalières jusqu'à la retraite des agents et des frais médicaux).

D2023-78 : Région : Demande de subvention matériel de désherbage alternatif
Validation du Devis aérateur à lames

La région Bretagne peut octroyer une subvention aux Collectivités investies dans le zéro phyto et adhérentes à la charte pour du matériel de désherbage alternatif afin de favoriser le non-recours aux produits phytosanitaires, tout en protégeant les eaux et la santé des agents.

Afin de favoriser l'infiltration des eaux sur les terrains de foot notamment, il est nécessaire d'acquérir un aérateur à lames.

Ce matériel est subventionnable par la Région Bretagne à hauteur de 50 %.

Les établissements Urvoy propose un aérateur à lames pour un montant de 2 908.33 € HT, soit 3 490€ TTC.

Le Conseil municipal valide le devis des Etablissements Urvoy pour un aérateur à lames d'un montant de 2 908.33 € HT, soit 3 490 € TTC et demande la subvention à la Région concernant le matériel de désherbage alternatif

D2023-79 : Convention de valorisation des Marais de Gannedel

Le Département intervient sur le marais de Gannedel dans le cadre de sa politique de préservation des espaces naturels. Afin d'améliorer l'accueil du public sur ce site, le Département a porté un projet d'aménagement d'un sentier d'interprétation validé en comité de gestion le 30 novembre 2021.

La présente convention a pour objet de permettre l'autorisation d'ouverture à la **circulation des randonneurs à pieds**, des parcelles cadastrée(s) n°1276 et 1278 section E et appartenant à la commune de Renac.

Cette autorisation ne concerne que l'assise du chemin. Elle n'est pas constitutive d'une servitude susceptible de grever la propriété. Elle est conclue entre le Département et la Commune en tant que propriétaire des parcelles. C'est une autorisation précaire et temporaire.

Le Conseil municipal valide le projet de valorisation du marais de Gannedel.

D2023-080: École publique de Langon- Participations 2020/2021 – 2021/2022 - 2022/2023

Le Conseil municipal prend acte de la somme de 5 812.55 € devant être versée au titre de la participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Langon au titre des années 2020/2021 - 2021/2022 -2022/2023.

D2023-081 RA : Convention d'organisation et de prise en charge des transports scolaires vers la piscine de Redon année scolaire 2023/2024

Le Conseil municipal :

- Autorise M. le Maire à signer la convention d'organisation et de prise en charge des transports scolaires vers la piscine intercommunale de Redon pour l'année scolaire 2023/2024 avec Redon Agglomération.

- Décide que les frais de transport scolaire des élèves de l'école de Renac vers la piscine Sports Loisirs de Redon seront remboursés par l'établissement scolaire puisque la prise en charge de ces coûts est incluse dans le coût moyen départemental servant au calcul de la participation aux frais de fonctionnement des écoles privées.

D2023-82 : Maison Madeleine- 3^{ème} consultation – Marché négocié sans publicité

Monsieur le Maire rappelle qu'après deux consultations lancées sous forme de procédure adaptée, seuls les lots 1-9-10 ont été retenus pour le marché de la Maison Madeleine. Par délibération D2023-062, le Conseil municipal a décidé de faire une 3^{ème} consultation en marché passé sans publicité selon l'article R2122-2 du Code de la Commande publique.

Les lots 2-3-4-5-6-7-8-11-12-13 restent à pourvoir.

Au vu de l'analyse des offres, les membres de la Commission Marché ont décidé à l'unanimité lors de la réunion de la commission du 26 septembre 2023 de valider les offres suivantes :

N° du Lot	Libellé	Entreprises retenues	Montant HT	Montant TTC
2	Gros-œuvre - démolition désamiantage	VIGNON Construction	96 047.31 €	115 256.77 €
3	Charpente bois	THETIOT	16 329.00 €	19 594.80 €
4	Couverture ardoises	COLLET Couverture	34 000.00 €	40 800.00 €
5	Menuiserie bois extérieur & intérieur	FEVRIER Bâtiments	50 781.80 €	60 938.16 €
6	Cloisons- isolation	LEGAL-SCHREINER	27 574.00 €	33 088.80 €
7	Electricité	AMELEC	11 454.66 €	13 745.59 €
8	Chauffage -plomberie-ventilation	SARL Eric LEVIEIL	21 400.06 €	25 680.07 €
11	Peinture	Lot retiré – En interne	0	0
12	Serrurerie	Métallerie FRANCOIS	4 340.00 €	5 208.00 €
13	Ravalement	VIGNON Construction	50 002.10 €	60 002.50 €

Après présentation du rapport d'analyse des offres de la Commission Marché du 26 septembre 2023 par M. le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité décide de valider les conclusions de la Commission Marché comme citées ci-dessus

D2023-83 : Maison Madeleine- Récapitulatif des offres

Monsieur le Maire rappelle que suite à la 3^{ème} consultation du marché Maison Madeleine tous les lots sont désormais pourvus comme suit :

N° du Lot	Libellé	Entreprise retenue	Montant HT	Montant TTC
1	Terrassement VRD	ROBERT TP	14 693.50 €	17 632.20 €
2	Gros-œuvre - démolition désamiantage	VIGNON Construction	96 047.31 €	115 256.77 €
3	Charpente bois	Entreprise THETIOT	16 329.00 €	19 594.80 €
4	Couverture ardoises	COLLET Couverture	34 000.00 €	40 800.00 €
5	Menuiseries bois extérieur & intérieur	FEVRIER Bâtiments	50 781.80 €	60 938.16 €

6	Cloisons- isolation	LEGAL SCHREINER	27 574.00 €	33 088.80 €
7	Electricité	Entreprise AMELEC	11 454.66 €	13 745.59 €
8	Chauffage -plomberie-ventilation	SARL LEVIEIL	21 400.06 €	25 680.07 €
9	Revêtements sols durs	Entreprise FRANGEUL	17 276.76 €	20 732.11 €
10	Faux Plafonds	Entreprise GAUTHIER	1 700.00 €	2 040.00 €
11	Peinture	Retiré – En interne	0	0
12	Serrurerie	Métallerie FRANCOIS	4 340.00 €	5 208.00 €
13	Ravalement	VIGNON Construction	50 002.10 €	60 002.50 €
		TOTAL	345 599.19 €	414 719.02 €

Le Maire
Patrick Baudy



La secrétaire de séance
Soizic Strouble